



# LE PROJET DE LOI GM&S

## c'est QUOI ?

### MOBILISONS-NOUS POUR LE PROJET DE LOI GM&S : UNE RÉVOLUTION NÉCESSAIRE POUR L'INDUSTRIE !

Depuis 2020, le secteur automobile subit une vague de fermetures d'usines et de plans sociaux, jetant des milliers de travailleurs dans la précarité. Les constructeurs automobiles, principaux donneurs d'ordres, sont pointés du doigt par la CGT pour leur responsabilité dans cette crise, notamment en délocalisant la production. L'exemple frappant des salariés de GM&S, menacés en 2017, montre l'urgence de réformer les règles régissant la relation entre sous-traitants et donneurs d'ordres.

#### Pourquoi ce projet de loi est crucial :

##### 1. Des règles obsolètes et insuffisantes

La loi de 1975 sur la sous-traitance industrielle, bien que pionnière, ne protège plus adéquatement les sous-traitants. Les rapports successifs soulignent la nécessité d'un cadre plus protecteur face aux pratiques abusives des donneurs d'ordres.

##### 2. Responsabiliser les constructeurs

Les grands constructeurs doivent élargir leur devoir de vigilance, déjà en place pour l'environnement et la santé depuis 2017, aux aspects sociaux et économiques. Leur responsabilité doit s'étendre à l'impact de leurs choix sur l'ensemble de la filière, incluant les sous-traitants.

##### 3. Reconnaître la dépendance des sous-traitants

Le projet de loi GM&S vise à renforcer la responsabilité économique et environnementale des donneurs d'ordres, en prenant en compte la dépendance structurelle des sous-traitants. Il prévoit leur intégration dans les comités de groupe des donneurs d'ordres, garantissant une information complète et simultanée sur les décisions stratégiques.

## Les articles clés du projet de loi :

### Article 1

Reconnaissance légale de la relation inégale entre donneurs d'ordres et sous-traitants, instaurant une responsabilité sociale, économique et environnementale basée sur la taille de l'entreprise ou la proportion de chiffre d'affaires généré par la relation.

### Article 2

Intégration des sous-traitants et de leurs représentants dans les comités de groupe des donneurs d'ordres, créant une institution représentative des relations de sous-traitance.

### Article 3

Participation des sous-traitants aux décisions stratégiques des donneurs d'ordres, garantissant un meilleur accès à l'information et une voix consultative lors des comités de groupe.

### Article 4

Obligation de réaliser une étude d'impact préalable pour tout changement affectant l'activité des sous-traitants, selon le plan de vigilance.

### Article 5

Négociation obligatoire avec les sous-traitants en cas de restructuration ou de réduction d'effectifs, et contribution des donneurs d'ordres au plan de reclassement en l'absence d'accord.

Ce projet de loi est une réponse forte à la **précarité croissante dans le secteur industriel**. En imposant une nouvelle réglementation, il vise à **responsabiliser les donneurs d'ordres** et à **protéger les sous-traitants**, leurs **emplois** et les **territoires concernés**.

Il est impératif que **chacun prenne conscience** que des pans entiers de notre industrie dépendent de ces réformes.

**Soutenons et défendons le projet de loi GM&S  
pour bâtir une industrie plus juste et durable !**

